Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 074-217400969-20250409-DC2025_11-DE

DC N°2025.11

VILLE DE CRUSEILLES
(Haute-Savoie)

DÉCISION

Madame le Maire de CRUSEILLES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 26°,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020/43 en date du 28 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire de la Commune de CRUSEILLES, notamment en matière de demande à tout organisme financeur l'attribution de subventions quel qu'en soit le montant,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal souhaite développer l'offre d'équipements sportifs dédiés à la pratique du tennis et des activités assimilées sur le site des Dronières en aménageant de nouveaux terrains de tennis, padel et mini-tennis/pickleball ; et que l'intérêt de ce projet, qui poursuit la transformation de la base de loisirs des Dronières dans la continuité des opérations précédentes, dépasse l'échelle intercommunale,

CONSIDÉRANT que l'Agence Nationale du Sport (ANS) soutient les projets d'investissement des Communes concernant la dotation en équipements sportifs dans le cadre du « Plan 5000 équipements sportifs – Génération 2024 »,

CONSIDÉRANT que la Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient les projets d'investissement des Communes concernant la construction et la rénovation des équipements sportifs destinés à la pratique du tennis et des activités assimilés,

CONSIDÉRANT que le Département de la Haute-Savoie soutient les projets d'investissement des Communes concernant la construction et la réhabilitation d'équipements sportifs d'intérêt départemental,

CONSIDÉRANT que le projet est éligible à l'octroi de ces subventions,

CONSIDÉRANT que la Commune fait partie du programme « Petites Villes de Demain »,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Il est autorisé le dépôt de demandes de subventions auprès des services de l'Agence Nationale du Sport, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Haute-Savoie. Le plan de financement envisagé de l'opération est le suivant (montants HT) :

Publié le : 23/09/2025 16:06 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/40398

DC N°2025.11

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 074-217400969-20250409-DC2025_11-DE

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	**Montant (HT)**	**Organisme financeur**	**Montant (HT)**	**Taux**
Création de deux pistes de padel	169 721,36 €	ANS	69 086,84 €	25 %
		Conseil Départemental	69 086,84 €	25 %
Création d'un court de tennis	89 388,00 €	Conseil Régional	69 086,84 €	25 %
		Sous-total aides publiques	*207 260,52 €*	*75 %*
Création de 4 terrains de pickleball	17 238,00 €	Autofinancement	69 086,84 €	25 %
		Sous-total autofinancement	*69 086,84 €*	*25 %*
TOTAL	**276 347,36 €**	**TOTAL**	**276 347,36 €**	**100 %**

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance publique du conseil municipal.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Cruseilles, le 8 avril 2025

Madame le Maire
Sylvie MERMILLOD

MAIRIE CRUSEILLES (Haute-Savoie)

Télétransmise le : - 9 AVR. 2025
Affichée le : - 9 AVR. 2025

Publié le : 23/09/2025 16:06 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/40398